

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-052
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de service n°2024-40 - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs dans le cadre de la construction d'une maison d'accueil du domaine 4 saisons de Saint-Urcize (15110)
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet de construction d'une maison d'accueil du domaine 4 saisons de Saint-Urcize (15110) et la nécessité de conclure une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs ;

Vu la consultation de prestataires spécialisés organisée du 6 décembre 2024 au 10 janvier 2025 sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises suivantes :

- Bureau Véritas Construction SAS – 14 Avenue du Garric – 15 000 AURILLAC,
- APAVE SUD EUROPE – 22 Boulevard du 122^{ème} Régiment d'Infanterie – 12 000 RODEZ,
- AB INGENIERIE – 43 Bis Avenue du 4 septembre – 15 000 AURILLAC ;
- SARL David FERREIRA, 183 avenue du Général Leclerc, 15 000 AURILLAC

Vu le tableau d'analyse des offres ;

Vu la proposition la mieux disante pour la mission de SPS de l'entreprise AB INGENIERIE pour un montant de de 3 425,00 € H.T. soit 4 110,00 € T.T.C.

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le marché pour une mission de SPS avec l'entreprise AB INGENIERIE – 43 Bis Avenue du 4 septembre - 15 000 AURILLAC pour un montant de 3 425,00 € H.T. soit 4 110,00 € T.T.C. ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget général primitif 2025 par autorisation de programme / crédits de paiement suivant la délibération n°2024-122 en date du 10 avril 2024 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 28/01/2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-052-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 FEV. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 05 FEV. 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-052-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Devis

Numéro D-2025-257
Date d'émission 10 jan. 2025
Date d'expiration 09 fév. 2025
Type de vente Prestations de services

Client ou Cliente

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
ZA DU ROZIER COREN
15100 SAINT-FLOUR - France

Mission SPS Construction d'un bâtiment d'accueil au domaine 4 saisons de Saint-Urcize (15110)

Phase conception

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Ouverture du RJ	0,5 heure	55,00 €	20%	27,50 €
Rédaction du PGC	3 heures	55,00 €	20%	165,00 €
Elaboration du DIUO	3 heures	55,00 €	20%	165,00 €
Sous-Total				357,50 €

phase réalisation

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Mise à jour du PGC	0,5 heure	55,00 €	20%	27,50 €
Visite d'inspection commune avec chaque entreprises	2 heures	55,00 €	20%	110,00 €
collecte et analyse des PPS	1 heure	55,00 €	20%	55,00 €
Participation aux réunions de chantier MOE/OPC	20 heures	65,00 €	20%	1 300,00 €
1 par mois pendant 12 mois CS DEPLACEMENT AURILLAC / ST URCIZE				
Visites inopinées sur le chantier	20 heures	65,00 €	20%	1 300,00 €
1 par mois pendant 12 mois CS DEPLACEMENT AURILLAC / ST URCIZE				
Suivi administratif (RJ, DIUO, Courriers, Divers)	3 heures	55,00 €	20%	165,00 €
Sous-Total				2 957,50 €

Phase réception

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Finalisation et remise du DIUO	2 heures	55,00 €	20%	110,00 €

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT	Total HT	Total TVA	Total TTC
20%	685,00 €	3 425,00 €	3 425,00 €	685,00 €	4 110,00 €

Récapitulatif

Paiement

Établissement CREDIT AGRICOLE
IBAN FR7616806048216607435962105
BIC AGRIFRPP868

Mention spéciale

DEVIS EN HEURE COMPRIS FRAIS DE DÉPLACEMENT
DU SPS.
FACTURATION A L'AVANCEMENT DE LA MISSION SUR
PRÉSENTATION DE FACTURE.
FIN DE MISSION LORS DE LA REMISE DU DIUO.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-052-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Pénalités de retard : trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculé depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Date et signature précédées de la mention
« Bon pour accord »

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-052-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025